

## Article 31 du Règlement

• (1105)

## SERVICE JEUNESSE CANADA

**M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un projet de Service Jeunesse Canada qu'a mené à bien l'Institute for Enterprise Education à St. Catharines.

Le programme offrait une formation et une expérience pratique auprès de gens d'affaires locaux dans les domaines de l'entrepreneuriat, des relations interpersonnelles et d'autres compétences appréciées sur le marché du travail. Il s'agissait de faciliter le passage de l'école au travail.

Sur les 19 étudiants à plein temps qui y ont participé, sept ont trouvé un emploi dans leur domaine auprès d'autres entrepreneurs. Neuf se sont déjà lancés en affaires et trois ont mis au point leurs plans d'activité et ont entrepris de monter leur affaire.

J'ai travaillé dans le cadre du Programme des jeunes entrepreneurs jusqu'à l'obtention de mon diplôme. Je me réjouis des réalisations des étudiants.

Nous pouvons tous célébrer les succès du programme parrainé par le ministère du Développement des ressources humaines. Je profite de l'occasion pour féliciter la secrétaire d'État responsable de la Formation et de la Jeunesse qui collabore avec nos jeunes au succès de ce programme.

\* \* \*

[Français]

## LE CANADIEN NATIONAL

**M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ):** Monsieur le Président, comme l'affirmait l'opposition officielle lors du débat sur la Loi de retour au travail des employés du rail, le ministre des Transports attendait seulement que le gouvernement ait écrasé les travailleurs pour débiter le processus de privatisation du Canadien National.

Le ministre des Transports, qui s'est ouvertement positionné en faveur des employeurs et contre les travailleurs dans le conflit du rail, souhaitait en effet abaisser les conditions de travail des employés du CN pour qu'il soit plus facile de le privatiser.

Le ministre n'a même pas eu la décence d'attendre pour mettre en branle son processus de privatisation puisque qu'il procède moins d'une semaine après l'adoption de la Loi de retour au travail. Maintenant, plus que jamais, il est évident pour les travailleurs du rail et pour les Canadiens en général que le processus d'arbitrage mis en place par la ministre du Travail dans l'industrie du rail est biaisé en faveur de l'employeur. L'opposition avait raison de dénoncer ce projet de loi.

[Traduction]

## LA JUSTICE

**M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.):** Monsieur le Président, hier, un juge de l'Ontario a rendu une décision qui pourrait assurément exercer une influence sur la sécurité de tous les Canadiens.

Le juge Peter Howden a statué qu'un article du Code criminel viole nettement les droits d'un aliéné mental criminel parce que le rôle et les pouvoirs de la Commission de révision du Code criminel sont trop étendus et ne sont pas assujettis à des normes claires.

Il s'agit du cas d'un aliéné mental criminel qui a été reconnu coupable sous quatre chefs d'accusation distincts, dont celui d'avoir battu sa tante avec un rouleau à pâtisserie. Mais ce n'est que le début, puisque 1 100 cas de son espèce qui font l'objet d'une ordonnance de la cour attendent que des avocats décèlent des lacunes dans notre système de justice pénale.

Le tribunal de l'Ontario a demandé au ministre d'intervenir et de modifier le Code de façon à empêcher tout jugement analogue. Le ministre a hésité à réagir à la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Daviault et nous connaissons tous la suite.

Le ministre a maintenant une occasion de se racheter. Les Canadiens ne veulent pas que cela se reproduise. Ils souhaitent vivre dans un milieu sûr et ils souhaitent que les contrevenants dangereux restent en prison.

\* \* \*

## SUSAN AGLUKARK

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak, Lib.):**

[Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut:]

[Traduction]

On a remis, dimanche dernier, les prix Juno reconnaissant l'excellence dans le domaine de la musique au Canada. Une jeune Inuk de ma circonscription, Susan Aglukark, se trouvait parmi les lauréates. Elle a reçu deux prix Juno, un pour la meilleure nouvelle interprète solo et l'autre pour le meilleur enregistrement de musique autochtone canadienne.

Ces prix Juno s'ajoutent au Rising Star Trophy qu'elle a reçu l'année dernière, à la cérémonie de remise des prix pour la musique country, et au prix reçu en 1994 pour la meilleure réalisation autochtone dans notre pays.

Il est opportun que Susan remporte ces prix Juno ce mois-ci, car mars est le mois consacré aux langues autochtones. Née à Arviat dans les Territoires du Nord-Ouest, Susan est Inuk et elle est fière de chanter tant dans sa langue maternelle, l'inuktitut, qu'en anglais. Son dernier album s'intitule «This Child» et il remporte le plus vif succès. Sa musique touche un vaste public.

Félicitations, Susan.